



UVIGNAC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

X^e CANTON DE MONTPELLIER

PREFECTURE DE L'HERAULT
ARRIVEE LE :

- 3 AVR. 2013

BUREAU DU COURRIER

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 19
Votants : 26
Date de la convocation : 22 mars 2013

N° 13.03.28.10

L'an deux mille treize et le vingt-huit du mois de mars, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence du Maire.

PRÉSENTS : Mme SANTONJA, M. COMBE, CONTE, Mme ROMÉRO, M. OUSSET, Mmes CHABLE GAUZY, PLAYS, M. BOUISSEREN, Mme RAMON BOTONNET, CARRETIER, MM CARILLO, SAUVAN, LE NGUYEN, TALBOT, MUNOZ, FÉVRIER, Mme TARAYRE, MM PLANCHERON, SAVY

PROCURATIONS : M. ALLOUCHE en faveur de Mme CHABLE GAUZY
Mme ALQADI NASSAR en faveur de Mme ROMÉRO
Mme FONS VINCENT en faveur de M. OUSSET
Mlle VAN ELST en faveur de M. TALBOT
Mlle CROS en faveur de M. MUNOZ
Mme LABORDE en faveur de Mme CARRETIER
M. BOUSQUEL en faveur de M. FÉVRIER

ABSENTS : M PAUL, CAPRON, Mme BOULANGÉ

**VŒU CONTRE LE TRANSFERT AUX INTERCOMMUNALITES DE LA COMPETENCE
URBANISME**

Rapporteur : M. BOUISSEREN

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le vœu suivant :

Le Conseil municipal est farouchement opposé au projet de loi qui envisage de confier l'élaboration des PLU aux intercommunalités, l'urbanisme étant la seule compétence transférée aux communes par la loi DEFERRE. Si une réflexion globale de l'aménagement du territoire est nécessaire, les SCOT peuvent y pourvoir facilement.

Le Conseil municipal prend acte.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 3 Avril 2013
et publication
le 11 Avril 2013

Le Maire

